

L'Écho des Toits

La revue de l'Association des Retraités du CEA - Valduc

N°11
NOVEMBRE 2023
Sommaire

Agenda 2

Edito 3

La vie de l'ARCEA

Brèves du CEA &
de l'ARCEA 4

ZOOMs sur

▪ Bussy Rabutin, nouveau parcours
de visite du château

7

▪ La réforme des retraites

9

Histoire

Henri Darcy 11

Que font-ils de leur retraite ?

Bernard Quinnez 15

Les potins

de la marmotte 19



Agenda ARCEA Valduc

Vendredi 24 novembre 2023	Visite du château de Marsannay et dégustation de 6 vins
Vendredi 8 décembre 2023	Balade historique à Nuits-St Georges et dégustation.
Le programme des sorties du 1^{er} semestre 2024 vous sera transmis ultérieurement.	
Vendredi 8 mars 2024	Assemblée annuelle de l'ARCEA Valduc

Carnet



438

...C'est le nombre
d'adhérents
de l'ARCEA de Valduc...
cette fin d'octobre !

Depuis le dernier numéro de l'Echo des Toits,

l'ARCEA Valduc a eu la tristesse de perdre Robert Franck, Jacques Milard et Jeannine Devenet.

Nous renouvelons nos condoléances à leurs familles



Le magazine Notre Temps et Malakoff Humanis publie une plaquette d'information « Aujourd'hui et demain, un habitat adapté ».

Vous pouvez la télécharger sur le site ARCEA Valduc <https://arceavalduc.fr>



Page Malakoff Humanis

L'édito

Richard DORMEVAL

La douceur des journées jusqu'à la mi-octobre a permis de prolonger la saison estivale et j'espère que vous avez pu en profiter pleinement.

Malheureusement, le soleil de l'été a vite laissé la place à la grisaille de l'actualité. Aux divers sujets d'inquiétude, que nous avons déjà avant les vacances, est venu s'ajouter le conflit israélo-palestinien. Au-delà de la complexité politique, la situation en Ukraine et maintenant en Israël a des retombées majeures sur le plan économique, et par voie de conséquence sur notre pouvoir d'achat qui stagne au plus bas depuis plusieurs mois.

À ce sujet, pour les retraités, les nouvelles sont plutôt bonnes. Les pensions de retraites vont en effet être revalorisées au 1^{er} novembre pour les régimes complémentaires Agirc-Arrco (+4,9%) et au 1^{er} janvier 2024 pour le régime général (+5,2%). Certes, ces augmentations ne rattraperont pas les années de gel des pensions que nous avons connues, mais elles sont les bienvenues en cette période d'inflation persistante.

A la suite de la réforme des retraites votée au printemps 2023, plusieurs décrets d'application ont été publiés dont les dispositions sont entrées en vigueur au 1^{er} septembre. Vous trouverez dans ce numéro de L'Écho des Toits une synthèse des mesures appliquées à partir de cette date et les différents sujets qu'il reste à traiter. Un paragraphe est également consacré à l'actuel bras de fer qui oppose le gouvernement aux gestionnaires de l'Agirc-Arrco.

Côté ARCEA, les premiers conseils d'administration se sont tenus avec la nouvelle gouvernance de l'association que nous vous avons présentée dans notre numéro de juillet. Une des principales tâches a concerné la mise à jour du règlement intérieur qui datait de 2008. Le nouveau règlement de l'ARCEA a été adopté lors du conseil d'administration du 28 septembre 2023. En référence à ce document, nous allons

maintenant mettre à jour le règlement intérieur de la section de Valduc, qui adapte, au niveau local, les dispositions générales. Vous serez bien sûr informés dès que le texte définitif sera établi.

Dans ce numéro 11 de l'Écho des Toits vous pourrez également découvrir ou redécouvrir de célèbres personnalités et lieux bourguignons, rêver à la lecture de carnet de voyage, suivre l'actualité de la section de Valduc et, bien évidemment, retrouver notre marmotte. J'espère que vous apprécierez cette édition : peut-être vous donnera-t-elle l'envie de proposer vos articles sur des sujets qui vous sont chers ?

Habituellement, à l'envoi de novembre, nous joignons la fiche de renouvellement des cotisations. Cette fois, elle vous parviendra par un courrier séparé. Le maintien du nombre d'adhérents de la section est un objectif majeur et je ne peux que vous inciter à y répondre rapidement, afin de ne pas oublier. Je compte également sur vous pour convaincre à rejoindre l'ARCEA les retraités CEA, parmi vos connaissances, qui ne seraient pas encore adhérents.

Nous commençons déjà à organiser notre Assemblée annuelle 2024 qui se tiendra le vendredi 8 mars à Is-sur-Tille. Le bulletin d'inscription est joint à cet envoi. Afin de nous aider dans son organisation je vous serais reconnaissant, là encore, de répondre le plus tôt possible : cela nous permettra d'estimer la participation et donc les moyens à mettre en place. Venez nombreux à cette rencontre conviviale qui permet de se retrouver entre collègues et amis.

Enfin, lorsque vous recevrez cette revue, Noël ne sera plus bien loin. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis. Les membres du bureau de Valduc se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle année 2024.

Brèves du CEA¹



Vincent Berger nommé haut-commissaire à l'énergie atomique, lors du Conseil des ministres du 13 septembre 2023. Il succède à Colette Haas, nommée par interim après le départ de Patrick Landais. Ancien élève de l'ENS Paris, Vincent BERGER a travaillé au Laboratoire central de recherches du groupe Thales (ex-Thomson CSF) de 1990 à 2001, avant de devenir professeur à l'université Paris Diderot en 2001.



Marie-Dominique Faivre, nommée DRHRS au 1^{er} septembre. Elle succède à Christophe Poussard. Titulaire d'une double maîtrise en contrôle de gestion, fiscalité et en droit des affaires, Marie-Dominique Faivre a débuté sa carrière au service commercial du CEA Marcoule en 1983 avant de rejoindre la DAM en 1988 comme responsable des achats puis du bureau des finances de Valduc.



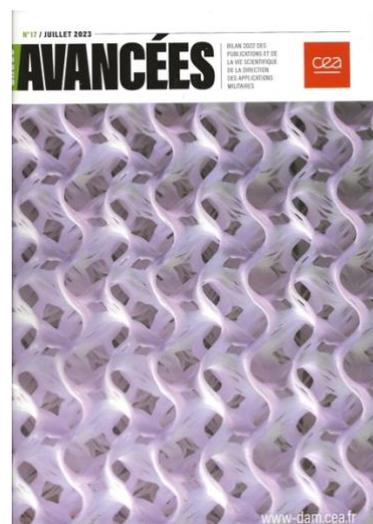
Le 28 juillet, soit moins de quatre mois après le début de ses essais en mer, le sous-marin nucléaire d'attaque [SNA] « Duguay-Trouin », second exemplaire issu du programme Barracuda après le Suffren, a été remis à la Direction générale de l'armement [DGA], laquelle l'a livré aussitôt à la Marine nationale. Menés sous l'égide de la DGA, en lien avec le CEA et en partenariat avec la Marine nationale et les industriels impliqués [Naval Group et TechnicAtome], les essais en mer du SNA Duguay-Trouin ont permis de vérifier le fonctionnement de son système de combat, « y compris sa capacité à mettre en œuvre ses armes et à communiquer » ainsi que ses performances et son comportement à différentes profondeurs d'immersion.

CHOCs AVANCÉES N°17

JUILLET 2023

Liée à l'actualité des travaux de recherche menés à la DAM, la revue *chocs avancées* regroupe une vingtaine d'articles émanant d'une sélection des publications marquantes parues au cours de l'année écoulée dans des journaux spécialisés à comité de lecture (Nature, Science, Physical Review Letters, Physics of Plasmas, etc.). D'autres part, quelques pages sont consacrées à des indicateurs de la vie scientifique de la DAM au cours de l'année écoulée. La revue *chocs avancées* fait aussi un bilan annuel des publications et de la vie scientifique de la DAM.

Vous pouvez retrouver les autres numéros et les télécharger sur <https://www-physique-chimie.cea.fr/science-en-ligne/chocs-avancees.html>



¹ Information complète sur www.cea.fr – espace presse

Brèves de l'ARCEA Valduc

Balade historique à Talant

En 1208, Eudes III, Duc de Bourgogne, entreprend la construction de la forteresse de Talant. Il souhaite y abriter, plus sûrement qu'au Palais des Ducs de Bourgogne, ses trésors et ses archives. Des trente-trois tours érigées le long des 1100 m d'enceinte, seule, celle de la Confrérie, fut sauvée de la démolition de la forteresse en 1598 sur les ordres d'Henri IV. Emboitant les pas de notre guide, Clément Lassus-Minvielle, nous avons aussi pu en savoir davantage sur la petite église Notre Dame (XIIIe) tout en admirant ses magnifiques vitraux. Notre déambulation nous permit aussi de découvrir des maisons de vigneron, pour certaines très bien conservées, et le cellier du château... Vingt-cinq participants (Record de participation battu) ont suivi avec intérêt cette balade le 21 septembre dernier !



Tour du Centre

Initié en 1993 par Robert Fourneaux, présent lors de ce tour de centre du 6 octobre dernier auquel 22 adhérents de l'ARCEA Valduc ont participé, 17 marcheurs et 5 coureurs.

Les 4 premiers – présents lors de ce premier tour de centre en 1993 à l'exception de Georges Genestier, sont

André ROSSYE 35'02"

Lionel MILLIERE 35'57"

Georges GENESTIER 37'47"

Jean Claude SIGNOR 43'18" à l'âge de 76 ans, BRAVO à lui !

Rassemblement traditionnel des randonneurs. A l'issue de la randonnée du 3 octobre, Chamois et Marmottes se sont réunis, chez Jean-Paul et Dominique Martin, pour célébrer les anniversaires de bon nombre d'entre eux.



Conférence du nucléaire durable

L'ARCEA, la SFEN et Sauvons le Climat, ont organisé, dans le cadre de « Science en fête » une conférence sur le thème de « L'avenir du nucléaire durable » le 12 octobre dernier au lycée Carnot de Dijon, animée par Claire Kerboul, auteure du livre « L'urgence d'un nucléaire durable ».

Claire Kerboul a commencé par rappeler les raisons pour lesquelles la technologie des réacteurs électrogènes, la plus répandue actuellement, ne constitue pas une manière durable d'exploiter le potentiel énergétique de l'uranium, en raison de sa raréfaction dès le milieu de ce siècle. En effet, ces réacteurs électrogènes qui sont des réacteurs à eau sous pression n'utilisent qu'une infime partie de l'uranium - l'isotope 235 qui est fissionné par des neutrons thermiques ralentis par l'eau -.

En ce sens, la technologie des réacteurs à neutrons rapides qui utilise la fission de l'isotope 238 présent à 99.3% dans l'uranium naturel, répond positivement à ces critères de durabilité, et est probablement celle qui est la mieux placée, notamment vis-à-vis des technologies dites « renouvelables » (photovoltaïque et éolien). Cette technologie a été validée en France, dans le principe et par des réalisations technologiques depuis de nombreuses années : cf les réacteurs Phenix et Superphenix. Compte tenu des enjeux à moyen et long terme concernant l'augmentation de la consommation d'électricité et la stabilité des réseaux électriques national et européen, Claire Kerboul estime indispensable de lancer dès maintenant la relance de l'outil industriel indispensable à cette technologie, et de prendre les décisions politiques qui permettront, à terme, de doter le pays de ces moyens de production.



Environ 150 personnes ont assisté à cette conférence, dont 120 lycéens qui ont pu poser quelques questions pertinentes.

Claire Kerboul est docteur en sciences physiques, spécialisée en physique nucléaire. Elle a été chercheur au CEA, professeur associé à Chimie-ParisTech, conseiller scientifique de la CNE2 et directeur de cabinet du Haut-commissaire à l'énergie atomique.*

Balade historique à Langres

Après le label « Ville d'art et d'histoire » en 1985, le projet d'extension du label vers un Pays d'art et d'histoire a abouti, en septembre 2021, par la signature d'une convention entre le ministère de la Culture et la ville de Langres. La vingtaine d'adhérents de l'ARCEA Valduc l'a mieux compris en visitant cette petite ville (7 000 habitants) si riche d'histoire avec ses fortifications, Diderot, le patrimoine hydrique et le patrimoine gallo-romain. N'oublions pas non plus que Langres fut un diocèse qui recouvrait un vaste territoire, bien au-delà du plateau, dans lequel étaient réunies les régions de Chaumont, *actuelle Haute-Marne*, de Dijon et de Châtillon-sur-Seine *actuelle Côte-d'Or*, de Tonnerre et de Chablis, *actuelle Yonne*, de Bar-sur-Aube, *actuelle Aube*, de Champlitte, *actuelle Haute-Saône* et Damblain, *actuelle Vosges*, constituant un ensemble de 964 paroisses. Comme la plupart des visites conduites par Clément Lassus-Minvielle, elle s'est terminée dans un lieu secret, le sommet de la tour de Navarre, avec une dégustation du fameux fromage de Langres.





Représentant de l'UFR au sein de la sous-commission accessibilité de la Direction Départementale du Territoire (DDT) de Côte d'Or, j'ai été amené à visiter le site avant son ouverture au public le 6 avril 2023. Je souhaite à travers la description de cette restauration, vous faire partager mon émerveillement devant la beauté architecturale du château de Bussy Rabutin.

Le château de Bussy-Rabutin a fait l'objet d'un important chantier, d'un montant de 4,5 millions d'euros, mené par le Centre des Monuments Nationaux (CMN) avec le soutien du ministère de la culture, du plan de relance du gouvernement de la région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et de la Mission Patrimoine, pour laquelle le château a été le monument emblématique de la région BFC lors de l'édition 2018. Ces travaux de restauration, portant sur l'aile Est du château, appelée aile Sarcus, du nom du propriétaire qui le sauva de la ruine au XIX^{ème} siècle, et de re-meublement, permettent aujourd'hui d'ouvrir cette aile au public pour la première fois, et de doubler la surface du parcours de la visite. Ils viennent parachever une grande campagne menée depuis 2018 afin d'embellir le monument et d'enrichir sa visite, avec la restauration des peintures, des menuiseries extérieures des trois façades sur la cour et la création d'un espace d'introduction à la visite.



Salon des hommes de guerre et son plafond

La particularité du monument réside dans son décor intérieur créé par Roger de Bussy-Rabutin. Le comte lui-même, en parlait comme « d'une demeure aux dedans singuliers ». Plus de trois cents peintures ornent les murs, retraçant la vie de ce flamboyant noble Bourguignon et sa nostalgie de la cour. C'est une véritable Bande dessinée de la vie du comte qui se déploie sous nos yeux ainsi qu'une immersion dans son réseau social, la Tour dorée ou son salon des Hommes de Guerre avec leurs innombrables portraits pouvant s'apparenter à son « Facebook personnel ».

La sensibilité du comte de Bussy-Rabutin se révèle finement tout au long de la visite et en particulier dans son impressionnant décor de devises. Dans sa demeure, le comte pousse le jeu à son apogée mettant ainsi en avant cet idéal de l'esprit aristocratique pétri de finesse et d'élévation. Trente-huit « images parlantes » y prennent place, la majorité concentrée dans la salle du rez-de chaussée.

Restauration et re-meublement de l'aile Sarcus

Les premiers travaux ont porté sur les structures afin d'améliorer l'état sanitaire du monument. Puis le CMN a pu entreprendre la restauration des intérieurs. L'aile Sarcus comprend au rez-de-chaussée de la partie Est du corps central : un vestibule, une salle à manger, un salon et un boudoir, et dans l'aile en retour à l'Est, dédiées à la domesticité, cuisine, office et fruitier. L'étage est distribué classiquement avec un salon, deux chambres et une bibliothèque. Ces espaces sont disparates sur les plans de la fonction, de l'histoire et de la conservation, mais l'ensemble conserve une grande part de sa distribution originelle et certains de ses décors.



Cuisine



Salle à manger



Bibliothèque



Chambre à coucher

Un parcours de visite enrichi

L'accès au public, pour la première fois, de ces appartements permet d'ouvrir une nouvelle dimension thématique et chronologique, complémentaire à celle de l'aile l'ouest, mettant en évidence les usages du confort, entre le XVII^e et le XIX^e siècle. L'aile ouest a également bénéficié de re-meublement. La galerie des rois et la chapelle ont ainsi retrouvé des éléments de décor qui s'y trouvaient à l'origine. La tour dorée accueille un rare manuscrit récemment acquis « histoire amoureuse des Gaules ». Ce livre très satirique pour l'époque a valu à son l'auteur son exil de la cour de Louis XIV.



Buffon dans son cabinet de travail

Chapelle de la tour ronde

Il est à souligner que les travaux entrepris par le Centre des Monuments Nationaux étaient dans l'objectif de l'amélioration de l'accessibilité du château. Le circuit de visite est devenu accessible à tous, grâce à l'installation d'un élévateur dans un monument classé. Les visiteurs malvoyants et non-voyants peuvent profiter de dispositifs tactiles et l'ensemble des dispositifs de médiation est traduit en langue des signes française.



Réforme des Retraites : qu'en est-il ?

Par la Commission « Retraites »

Après la promulgation, en avril 2023, de la loi sur la réforme des retraites, les premiers décrets d'application ont commencé à être publiés et les différentes dispositions ont pris effet à partir de septembre. Quelles sont les mesures les plus marquantes, quels sont les sujets non traités ? Qu'en est-il des retraites complémentaires Agirc-Arrco ?

En vigueur à partir du 1^{er} septembre 2023.

Fixé à 62 ans jusqu'au 1^{er} septembre 2023, **l'âge légal de départ à la retraite sera progressivement repoussé à 64 ans**, au rythme de 3 mois supplémentaires par an. Dans le même temps, la **durée de cotisation pour une retraite à taux plein** sera portée à 43 ans, soit **172 trimestres** : il s'agit là d'une accélération de la loi Touraine, promulguée en 2014 et entrée en vigueur en 2020. Le tableau ci-dessous résume l'échéancier.

Année de Naissance	Age légal de départ	Nombre de trimestres		Année de Naissance	Age légal de départ	Nombre de trimestres
1960	62ans	167		1964	63 ans	171
01/01-31/08 1961	62ans	168		1965	63ans+3mois	172
01/09-31/12 1961	62ans+3mois	169		1966	63ans+6mois	172
1962	62ans+6mois	169		1967	63ans+9mois	172
1963	62ans+9mois	170		1968	64ans	172

Les **quatre régimes spéciaux supprimés** sont ceux de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), des industries électriques et gazières (IEG), des clercs et employés de notaires (CRPCEN), et de la Banque de France. Les personnes recrutées à partir du 1^{er} septembre seront donc affiliées au régime général pour leur retraite de base et au régime complémentaire correspondant à leur activité. Conformément à la clause dite « du grand-père », les personnes engagées avant le 1^{er} septembre 2023 restent affiliées à leur régime spécial. Leur âge de départ sera cependant reculé progressivement de deux ans.

Quelques métiers, en nombre limité, bénéficient encore de dérogations : pilotes de ligne, hôtesses et stewards, marins, acteurs de la comédie française, danseurs à l'opéra. À noter que les chauffeurs routiers (restés très calmes durant les manifestations anti-réforme), avaient négocié un accord avant l'adoption de la loi pour un départ à 57 ans sous conditions, qui passera à terme à 59 ans avec la réforme.

La pension minimale est revalorisée de 100€ bruts par mois pour les personnes prenant leur retraite à partir du 1^{er} septembre 2023. Il faudra toutefois qu'elles aient travaillé au SMIC toute leur vie et disposent d'une carrière complète à plein temps. Le minimum de pension est désormais indexé sur le SMIC et non plus sur l'inflation.

Une revalorisation des pensions minimales est également prévue pour ceux partis à la retraite avant le 1^{er} septembre 2023. Pour des raisons administratives, une partie de ces personnes percevra cette revalorisation dès l'automne 2023, l'autre au printemps 2024, avec effet rétroactif.

Le dispositif de **carrières longues** permettant un départ à la retraite anticipé est ouvert aux assurés qui ont démarré dans la vie active avant 21 ans, sous réserve d'avoir un certain nombre de trimestres acquis avant le seuil d'âge concerné et d'une certaine durée de cotisation. Il sera ainsi possible de partir à 58 ans si l'on a commencé à travailler avant 16 ans, 60 ans avant 18 ans, 62 ans avant 20 ans et 63 ans avant 21 ans.

Un dispositif de **surcote pour les parents** est mis en place. Il concerne les mères et pères qui ont atteint une durée d'assurance complète (43 annuités à partir de 2027) un an avant l'âge légal de départ à la retraite et qui bénéficient d'au moins un trimestre de majoration de la durée d'assurance au titre de la maternité, de l'adoption ou de l'éducation.

À partir du 1^{er} septembre 2023, le **cumul emploi-retraite**, permettant à une personne retraitée d'exercer une activité professionnelle, créera de nouveaux droits à pension. Ainsi, à l'issue de la période de cumul, il sera possible, sous certaines conditions, de demander une seconde pension calculée d'après les mêmes règles que la première.

La loi prévoit également la création d'une **assurance vieillesse pour les aidants**, ouvrant des droits à la retraite au régime général.

Il reste à traiter

Au 1^{er} septembre 2023, il n'y a pas de changement concernant les conditions d'obtention des **pensions de réversion** : pour le régime général, le conjoint survivant doit avoir au moins 55 ans et ne pas dépasser un plafond de ressources. Dans le cadre du projet de réforme, de nouvelles conditions d'obtention pourraient s'appliquer ... en 2025, en instaurant un système universel. Pour le régime général comme pour les complémentaires, l'âge minimal unique du conjoint survivant serait de 62 ans et les conditions de ressources seraient supprimées.

Le **compte professionnel de prévention** fera l'objet d'améliorations. En particulier, le nombre de points acquis augmentera désormais proportionnellement au nombre de facteurs risques auxquels un salarié est exposé. Par exemple, un salarié exposé simultanément à trois facteurs de risques acquerra 12 points par an soit un point par trimestre à chaque facteur de risque. Chaque point permettra d'alimenter le compte personnel de formation de 500 € (contre 375 € avant le 1^{er} septembre 2023). Par ailleurs, un fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle est créé afin d'améliorer la prévention des expositions aux facteurs de risques professionnels dits « ergonomiques » (port de charges lourdes, postures pénibles, vibrations ...).

Le Conseil constitutionnel a rejeté les mesures initialement prévues concernant **l'emploi des seniors**, qui devaient favoriser le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés. Ces mesures devraient être reprises dans la réforme plus globale de « la vie au travail » qui fait actuellement l'objet de discussions avec les partenaires sociaux.

Et du côté de l'AGIRC-ARRCO ?

Lors de la réunion début octobre, les organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime Agirc-Arrco se sont accordées sur deux mesures particulièrement importantes :

- ⇒ la **revalorisation de 4,9% des pensions complémentaires** qui prendra effet au 1^{er} novembre 2023,
- ⇒ la **suppression du « malus »**, décote temporaire de 10% qui s'appliquait depuis 2019 sur les pensions de nombreux retraités pourtant partis en ayant réuni toutes les conditions légales. Cette suppression prendra effet dès le 1^{er} décembre 2023 pour les nouveaux retraités, puis à partir d'avril pour l'ensemble des retraités concernés.

Mais syndicats et patronat ont aussi montré un front commun face aux velléités du gouvernement de ponctionner les réserves de l'Agirc-Arrco. Celui-ci cherche en effet à prélever 1 à 3 milliards d'euros d'ici 2030, initialement pour participer à la revalorisation des petites pensions, puis finalement pour contribuer au retour à l'équilibre global entre les régimes. Pour dire simplement les choses : prendre dans les caisses du privé pour renflouer celles du public. Pour justifier cette ponction, le gouvernement met en avant la bonne santé financière du régime Agirc-Arrco, avec ses 68 milliards d'euros en réserve, et les nouvelles recettes apportées par la réforme des retraites (estimées à 22 milliards sur 15 ans).

Histoire



HENRY DARCY
un ingénieur et scientifique
qui a fait entrer Dijon
dans la modernité.

Joël Molherat

Quelle est l'histoire de cet homme qui a donné son nom à une loi physique universellement connue et à une place qui tient à cœur tous les Dijonnais ? Je vous propose de la découvrir.

Pour un Dijonnais, Darcy, c'est le nom de la célèbre place sur laquelle est érigée la porte Guillaume. C'est aussi le jardin avec sa majestueuse fontaine où l'eau coule en cascade. Personnellement, Darcy je l'ai rencontré au CEA de Bruyères le Chatel alors que je cherchais à déterminer la perméabilité d'une poudre d'uranium après hydruration.

Henry Philibert Gaspard Darcy naît le 10 juin 1803 à Dijon. Son père Jacques D'Arcy, fonctionnaire, meurt en 1817, alors que Henry Darcy n'a que 14 ans. Malgré cela, sa mère, Agathe Angélique Servet, fera faire de bonnes études à Henry. De 1823 à 1825 il suit les cours de l'École Royale des Ponts et Chaussées. Il commence sa carrière d'ingénieur en 1826, à Lons-le-Saunier (préfecture du Jura), puis il est affecté à Dijon. En 1828, Henry Darcy épouse Henriette Carey (native de l'île de Guernesey).

Le Dijon des années 1820 a, certes, une bonne réputation en France, mais une mauvaise image en matière d'hygiène. Les Dijonnais s'approvisionnent aux puits. L'eau qu'ils y prélèvent vient d'un ruisseau appelé le Suzon. La traversée du centre-ville, sur une longueur de 1200 mètres, est polluée par les déchets des entreprises (notamment des triperies et tanneries de la rue du Bourg) qui jonchent les rues. En été, l'odeur est pestilentielle. La salubrité publique en est affectée de manière particulièrement dramatique lors de l'épidémie de choléra de 1932.

Aussi, lorsque Darcy revient à Dijon, il s'attache à mettre en pratique ses études des phénomènes hydrauliques, bien décidé à fournir une eau claire et potable dans sa ville natale.

Le 5 mars 1834, Darcy transmet son rapport au Maire et au Conseil municipal de Dijon sur les moyens de fournir l'eau nécessaire à cette ville. Avant de rédiger ce rapport, Henry Darcy entreprend tout d'abord de réexaminer l'ensemble des projets élaborés par ses prédécesseurs (1084 à 1768). Aucune donnée quantitative sérieuse sur le débit des sources ne figure dans ces projets. Il décide alors ses collaborateurs de se lancer dans une campagne de mesures par captage, sondage ou jaugeage, des sources dijonnaises. Les chiffres sont sans équivoque ! Toutes ces sources, au débit trop instable, sont incapables de fournir - tout au long de l'année - des eaux propres et abondantes à tous les quartiers de Dijon. Il se rend à l'évidence qu'il faut aller chercher l'eau à l'extérieur de Dijon. Son choix se limite à quatre propositions :

- Capturer les eaux de la source du Rosoir dans le Val Suzon,
- Réaliser une dérivation de la source Neuvon au débit de 900 litres/min,
- Utiliser l'ascension des eaux de l'Ouche au moyen d'une machine à vapeur,
- Pomper l'eau souterraine de la ville à partir du puits artésien (500 litres/min) situé place Saint Michel.



Source du Rosoir dans le Val Suzon

La solution retenue fût d'opter pour le captage de la source du Rosoir , exsurgence* karstique située au parc de Jouvence.(*) (Source d'une rivière endogène, née à l'intérieur d'une masse calcaire de l'infiltration des eaux superficielles.)

Il propose de conduire l'eau depuis la source du Rosoir jusqu'à Dijon par la construction d'un aqueduc de plus de 12 km qui traverse Messigny, Vantoux, Ahuy et Fontaine et aboutit au réservoir de la porte Guillaume (photo ci-contre).

Sous sa direction le 21 mars 1839, les premiers travaux commencent. Le 6 septembre 1840, un débit de 7 m³/min arrive au réservoir de la Porte Guillaume et le 18 juillet, une gerbe d'eau de 9m jaillit du bassin de la place Saint Pierre (place Wilson). La ville de Dijon devient alors l'une des villes les plus propres de France car on trouve une fontaine tous les 100 m et le réseau est étendu au faubourg d'Ouche (Hôpital) en 1844.



Au milieu du XX^{ième} siècle, la population dijonnaise atteint 150 000 habitants. Or, les seules sources du Suzon (Rosoir, Sainte-Foy et le Chat) ne suffisent plus aux besoins des Dijonnais. Il faut revoir l'approvisionnement en eau. Les recherches s'orientent vers la vallée de l'ouche (1902), puis vers la vallée de la Saône avec la construction de nombreux puits captants (1939, 1953, 1983...).

Henry Darcy se donne un autre défi à affronter : faire passer par Dijon la ligne de chemin de fer qui relie Paris à Lyon. Alors en 1844, il commence à dessiner le tracé du chemin de fer Paris- Lyon via Dijon. Comme pour l'alimentation en eau, plusieurs projets existent déjà. Mais aucun ne passe par Dijon. En tant que conseiller municipal, on sollicite son accord sur un projet qui évite les pentes et contourne les accidents géographiques. Pour Darcy, on doit prendre le chemin le plus court. Il propose le passage : vallée de la Brenne, l'Oze et le tunnel de Blaisy-Bas (4,1km). Le projet est retenu, il permet de gagner 42 km. Le passage du chemin de fer contribua au développement économique et démographique de Dijon.



Henry Darcy quitte Dijon lors de la révolution de 1848. Quand il revient, il se consacre à des recherches expérimentales sur l'écoulement de l'eau à travers des massifs de sable, dans les conduites et dans les canaux. Il publie en 1856 « Les fontaines publiques de la ville de Dijon ». On y trouve la fameuse loi qui porte son nom. Cette loi reste de nos jours un élément essentiel de la description mathématique de l'écoulement d'un fluide dans un milieu poreux.

$$Q=KS.\Delta h/e$$

Q est le débit, S est l'aire de la section, Δh la différence de charge hydraulique et e la hauteur du cylindre rempli de sable. Le coefficient K dépend des propriétés du massif de sable, telles que la granulométrie.

La loi de Darcy est largement utilisée dans de nombreux domaines : hydrologie, génie chimique, exploitation des gisements d'hydrocarbures et même nucléaire (*séparation de l'uranium 235 de l'uranium 238 par diffusion*).

Il meurt à Paris le 2 janvier 1857. Il est enterré au cimetière de Dijon. Cette même année, la place du château d'eau devient la place Darcy.

Darcy laisse une œuvre double d'ingénieur et de scientifique. Si Dijon compte parmi les 20 plus grandes villes de France, on le doit en partie à Henry Darcy, cela méritait bien que l'un des jardins de Dijon porte son nom.



Bibliographie

- Michel Pauty : Physiciens en Bourgognes, CCSTI de Bourgognes, (2005),
 Olivier Grandjean : Les inventeurs célèbres de Bourgognes, Ed de l'Escargot Savant (2009),
 Christelle Gée : les premiers travaux d'adduction d'eau à Dijon - archives ville de Dijon (2003),
 C.M Marle : Henry Darcy et les écoulements de fluides en milieu poreux, Oil & gaz Science technologie (2006),
 Henri-Bégigne Courlet de Vregille : L'arrivée du train à Dijon (1840-1850), mémoire de recherche Master 1, Science Po Lyon (2012),
 Martin Zerner : Aux origines de la loi de Darcy , Documents pour l'histoire des techniques n°20 UMR 7219 (CNRS et Université Paris Diderot-Paris VII) (2011).

Décès de Marcel Boiteux, ancien président d'EDF



Marcel Boiteux, figure emblématique du nucléaire civil en France, est décédé, le 06 septembre dernier, à l'âge de 101 ans.

Marcel Boiteux était un économiste, un mathématicien agrégé, un normalien, un haut fonctionnaire et industriel français, qui a été l'un des artisans du programme nucléaire français. Il a rejoint EDF en 1949, et devint Directeur général d'EDF dès 1967, puis président (1979-1987), et enfin président d'honneur.

Artisan d'un consensus national autour du nucléaire civil, il a été la cheville ouvrière du plan Messmer, le vaste programme de construction de centrales nucléaires lancé en 1974 par le président Pompidou, qui a donné

naissance au parc de réacteurs français (58 réacteurs construits en vingt-cinq ans dont 56 encore en activité aujourd'hui). Sous son impulsion, EDF a mobilisé ses ressources techniques pour tenir le pari nucléaire.

Sa longévité lui avait permis d'être encore sur scène, il y a un peu plus d'un an, pour fêter ses 100 ans. Il avait vu alors les premiers signes du renouveau du nucléaire promis par le gouvernement en France. « Notre pays bénéficie encore des bienfaits de décisions prises sous son impulsion », s'était réjoui Jean-Bernard Lévy alors PDG d'EDF.

Zoom sur la réforme des retraites – suite de la page 10

D'après les partenaires sociaux, une telle ponction mettrait en péril le régime Agirc-Arrco, et sa capacité à augmenter les pensions à l'avenir : un milliard d'euros équivaut à une revalorisation d'environ 1,1%, et n'oublions pas que l'Agirc-Arrco verse 87 milliards d'euros de retraites chaque année à 13 millions de retraités. Il faut également noter que les 68 milliards de réserve sont là pour faire face aux crises et aléas économiques ou démographiques et représentent environ 9 mois de versements.

Il est donc important de défendre cette situation qui garantit la pérennité et la solvabilité du système.

Le refus des partenaires sociaux, dont le Medef, de combler le déficit du régime général, place le gouvernement dans une situation délicate. D'autant plus qu'à l'Assemblée nationale, une grande partie des oppositions s'est engouffrée dans la brèche pour pilonner l'éventuelle ponction du régime via un amendement du gouvernement au PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale). Après avoir menacé d'un passage en force, le Ministre du Travail Olivier Dussopt tient maintenant un discours plus mesuré, assurant que « toutes les pistes sont envisagées et aucune n'est abandonnée ». Mais tout peut encore arriver !

Extrait de la conclusion de la lettre de Pierre Erbs, président de la CFR, à Mme la Première ministre (avril 2023) :

... « La Confédération Française des Retraités aurait souhaité que la réforme des retraites vise à instaurer un système universel de retraite par points qui aurait permis d'établir un système équitable entre tous les citoyens sans nécessiter le report de l'âge légal de la retraite. Tel n'a pas été le choix qui a été fait. » ...

Revalorisation des pensions de retraites :

Régime général :

+5,2% au 1^{er} janvier 2024

Complémentaire Agirc-Arrco :

+4,9% au 1^{er} novembre 2023

Bernard Quinnez, Que faites-vous de votre retraite ?

Bernard Quinnez, vous avez quitté Valduc depuis plusieurs années, pouvez-vous vous présenter pour celles et ceux qui n'étaient pas sur le site en même temps que vous ?

Bernard Quinnez - Après avoir été stagiaire militaire à Bruyères-le-Châtel, j'ai été recruté à Valduc, le 1^{er} avril 1963. J'ai commencé ma carrière au SPR, puis j'ai eu la chance de diriger pendant six ans la section de fabrication Plutonium à compter du premier octobre 1970 (c'est de cette époque que datent mes premiers cheveux blancs !). Fin 1976, j'ai été détaché au Bureau de contrôle de la construction nucléaire au sein de la DRIRE¹ Bourgogne. Cette antenne était chargée du contrôle de l'application d'un arrêté de février 1974 concernant le circuit primaire principal des centrales PWR en tant qu'appareil à pression. J'ai été le premier ingénieur de Valduc à profiter de cette opportunité, d'autres suivront. En 1980, Jean Ohmann, qui venait d'être nommé directeur de Valduc m'a demandé de réintégrer le Centre, en tant qu'assistant sureté sécurité du directeur. J'ai quitté définitivement Valduc le premier octobre 1991 pour rejoindre la Direction de la qualité et de la sécurité (DQS) de la DAM en région parisienne. J'en ai été nommé directeur en 1995. Le premier octobre 1998, j'ai pris ma retraite.

Je n'ai pas complètement décroché de ces activités puisque j'ai été nommé membre du Groupe permanent de sureté des laboratoires et usines dans le cadre de l'Autorité de sureté nucléaire.



EDT - L'Académie des Sciences, Arts et Belles lettres de Dijon semble bien occuper votre retraite, comment avez-vous rejoint cette assemblée ?

BQ - Attiré par l'histoire de la Bourgogne, j'ai fréquenté dès ma retraite les séances de l'Académie (environ 45 séances par an, les mardi et mercredi soir). L'Académie traite de différents sujets dont en particulier les sciences. D'où ma proposition au bureau de l'Académie de présenter une communication, en rapport, évidemment, avec les sciences. J'ai choisi comme thème Hippolyte Fontaine, finalement assez peu connu à Dijon en dehors de l'existence de son lycée. Il semble que ma communication, présentée le 10 janvier 2001, ait donné satisfaction puisque l'académie m'a proposé d'être élu membre. J'ajouterais que le milieu de l'Académie étant essentiellement universitaire, je n'étais pas un total inconnu pour les scientifiques de l'Académie dans la mesure où j'ai bénéficié de la réputation de mon épouse qui enseignait les mathématiques en Faculté. En outre mes anciennes activités faisaient que j'avais l'étiquette « Nucléaire » inscrite sur mon front, ce qui pouvait constituer une ouverture pour l'Académie.

¹ Direction Régionale de l'Industrie et de la REcherche



L'Académie des Sciences, Arts et Belles lettres de Dijon

L'Académie a été créée en 1725 par Hector-Bernard Pouffier, doyen du Parlement de Bourgogne. En 1740, elle reçoit du Roi ses lettres patentes pour trois classes de morale, physique et médecine. Décernant un prix annuel, elle entre dans l'histoire en attribuant ce prix en 1750 à Jean-Jacques Rousseau. Elle est constituée de membres résidants et d'associés. Les membres résidants au nombre maximum de 50 sont élus et prononcent un discours de réception. Les travaux académiques sont réalisés dans le cadre de quatre commissions : sciences, arts et lettres, antiquités et patrimoine, sciences économiques et sociales. L'Académie publie des Mémoires qui regroupent les communications présentées en Commissions, ainsi que les Célébrations de Bourgogne (depuis 2011) en vue de la constitution progressive d'une mémoire régionale.

Membres renommés

Jean-Philippe Rameau (1683-1764), compositeur,

Alexis Piron (1689-1773), poète et dramaturge

Charles de Brosses (1709-1777), historien et linguiste

Jean-Pierre Chardenon (1714-1769), médecin et chimiste

Charles Bonnet (1720-1793), naturaliste

André Antoine Pierre Le Gentil (vers 1725-1800), agronome

Hugues Maret (1726-1786), médecin et érudit,

Louis-Bernard Guyton de Morveau (1737-1816), chimiste, juriconsulte et homme politique

Nicolas François de Neufchâteau (1750-1828), ministre de l'Intérieur, directeur sous le Directoire et sénateur (1^{er} Empire)

Jean-Marie-Félicité Frantin (1778-1863), historien

Pierre-Paul Darbois (1785-1861), sculpteur

Marcellin Jobard (1792-1861), lithographe, photographe, inventeur, journaliste

Paul Antoine Sagot (1821-1888), médecin, explorateur, botaniste, agronome,

Mathurin Moreau (1822-1912), sculpteur

Stephen Liegeard (1830-1925), avocat, homme politique, poète

Paul Cunisset-Carnot (1849-1919), homme homme de justice et politique, militaire, écrivain

Maurice Deslandres (1862-1941), juriste

Edouard Estaunié (1862-1942), ingénieur et romancier ; membre non résident

Gaston Roupnel (1871-1946), historien

Alexis Presse (1883-1965), prélat de l'abbaye Notre Dame de Tamié puis de l'abbaye de Boquen

Pierre Quarré (1901-1980), conservateur

Albert Colombet (1910-1986), magistrat, docteur en droit et licencié en philosophie, membre associé le 23 mars 1938. Élu membre titulaire le 17 janvier 1942

Lucien Olivier (1919-1994), médecin et archéologue

Robert Poujade (1928-2020), agrégé de Lettres classiques, inspecteur général de l'Éducation nationale, homme politique (membre d'honneur)

J'ai été élu membre résidant le 29 novembre 2002, après avoir prononcé mon discours de réception dont le sujet portait sur le physicien Jules-Antoine Lissajous, qui est inhumé au cimetière de Plombières-les-Dijon.

Par la suite, j'ai présenté quasiment une communication par an (18 au total). Quant à Hippolyte Fontaine, l'objet de ma première communication, il a constitué le fil rouge de mes interventions dans le cadre de l'Académie ou dans celui du Musée de l'électricité auquel on a donné le nom d'Hippolyte Fontaine en 2002. J'ai publié en 2021 une biographie intitulée « Hippolyte Fontaine (1833-1910), de la rue des Godrans au Château de Monte-Cristo, un acteur incontournable du monde des électriciens »

EDT - Avez-vous un rôle précis au sein du fonctionnement de l'Académie ?

BQ - Oui, j'ai présidé la Commission des sciences pendant une mandature (quatre ans) puis j'ai été adjoint pour les sciences au président de l'Académie lors de la mandature suivante. Actuellement, j'occupe le poste de trésorier.

EDT - J'ai lu qu'il existe un prix de l'Académie et aussi que certaines années, il n'a pas été attribué... Qui décide du sujet, ou comment décide-t-on de l'attribuer ou pas ?

BQ - En ce qui concerne le prix de l'Académie c'est une longue histoire. Hector-Bernard Pouffier avait envisagé des concours entre les Académiciens. Mais ceux-ci n'y étaient pas favorables et proposèrent la création d'un concours annuel ouvert au public, doté d'un prix consistant en une médaille d'or. Le premier concours fut organisé en 1742 et portait sur un sujet de physique. Les sujets suivants concernèrent la morale puis la médecine et le cycle recommençait. Des concours furent organisés de 1742 à 1793, mais seulement 34 lauréats ont été proclamés.

La révolution a évidemment perturbé le fonctionnement de l'Académie qui est dissoute par la loi du 8 août 1793 puis reconstituée le 2 juin 1798 sous l'appellation de Société libre des sciences, arts et belles-lettres avant de retrouver son titre d'Académie le 10 mai 1802. Par la suite, si le prix classique qui récompensait un mémoire n'est pas tout à fait mort, il n'est plus qu'épisodique. L'Académie rompt avec le traditionnel concours sur un sujet imposé et choisit librement ses lauréats.

Il faut attendre 1971, pour que le président de l'époque, Lucien Hérard, rétablisse le prix initial, qui récompensait le lauréat d'un concours, est toujours constitué d'une médaille mais également d'un prix en espèces. Les sujets étaient choisis successivement par les quatre commissions qui constituent l'Académie. Une dernière évolution des conditions d'attribution a été initiée en 2022. Le prix récompense maintenant un travail de recherche et consiste, outre la médaille traditionnelle, en une aide financière (2000 euros) apportée pour l'achèvement des travaux et leur publication.

EDT – Je vous laisse conclure cette interview...

Si, effectivement, mon occupation principale reste l'Académie qui offre la possibilité de s'ouvrir sur d'autres sujets que les sciences, je citerai également deux autres associations. Tout d'abord l'Association pour la connaissance de l'électricité qui a la charge du musée de l'Électricité. J'ai vécu en 2002 le baptême du musée du nom d'Hippolyte Fontaine et j'y ai prononcé plusieurs communications. J'y ai rencontré des bénévoles passionnés. Il y a également l'Association des membres de l'ordre national des palmes académiques dont mon épouse faisait partie. Depuis notre retraite, nous avons participé assidument aux activités proposées (voyages et conférences). Toujours membre en tant que sympathisant, j'ai été mobilisé comme vérificateur aux comptes. Ajouter à cela quelques randonnées, un petit zeste de musique avec l'auditorium, la famille ...et je suis bien occupé !

J'insisterai - pour conclure - sur le fait que toutes ces activités (passées et actuelles) m'ont permis, et c'est le plus important, de constituer des cercles d'amis fidèles qui apportent soutien et réconfort dans les moments difficiles. Ce fut le cas lors du décès de mon épouse en 2019.

Croisière en Croatie (Michel Ploujoux)

L'ARCEA du Ripault nous a proposé de participer à une croisière le long des côtes Dalmates courant juin et quelques adhérents de l'ARCEA Valduc se sont inscrits... Bateau à taille humaine, nombre réduit de participants (24), quelques retraités du CEA mais aussi conjoints, compagnes, compagnons, amis pour une parfaite réussite touristique, en naviguant parmi les îles sauvages de la mer Adriatique avec la découverte des villages, des aires de baignade mais aussi en visitant les villes côtières (Split, Zadar, Sibenik...) ou des sites naturels (Telascica, Krka).

Un accueil et un confort à bord dignes de beaux hôtels et surtout une restauration qui complexerait bien des chefs de grands restaurants.



Des rencontres et des échanges agréables par le fait même de la grande mixité des origines professionnelles tant internes qu'externes au CEA.

En bref, une expérience qui a emballé tous les participants tant par ses prestations que par sa convivialité.



Les Potins de la Marmotte

Un chalet de montagne, dont les volets sont ouverts, laisse entrevoir une grande cheminée dont les flammes éclairent un visage d'enfant. Dehors, la neige est déjà abondante. C'est la pleine lune et celle-ci brille de tous ses feux dans un cercle immense.



Une année va bientôt s'achever et l'enfant songe encore à Noël. Il aimerait voir le traîneau et les rennes du Père Noël s'inscrire dans la luminosité de ce cercle de lune quand soudain la clarté de celle-ci vacille ... mais il ne s'agit que du passage furtif d'un nuage. Un second nuage vient à nouveau contrarier, un court instant, la luminosité de l'astre et la lune brille à nouveau intensément. Mais... Aucun renne ou traîneau à l'horizon !

Le petit rêveur semble déçu quand, subitement, dans le cercle lumineux, apparaît le visage d'un enfant qui lui ressemble. Mais il paraît triste, regardant à l'infini. Peut-être en vient-il ? Des perles d'or bordent ses paupières ... À moins qu'il ne s'agisse de larmes ... Il n'a pas de manteau et semble avoir froid : peut-être n'est-il pas habitué à la neige ? Il ressemble à ces enfants dont le pays est en guerre depuis la nuit des temps.

Le Père Noël a-t-il accès à ces pays ? Sait-il seulement où se trouvent la Syrie, l'Afghanistan ou l'Ukraine ? Ici, plus aucune personne ne s'en souvient. D'ailleurs, qu'irait faire le Père Noël dans ces pays où il n'y a plus que des maisons sans cheminée depuis les bombardements incessants ?

Le petit montagnard en vient à se demander pourquoi la paix ne l'emporte jamais sur la guerre là où les gens se battent, c'est à dire partout dans le monde ? Pourquoi ne sauvons-nous pas l'Homme avant d'essayer de sauver la planète ? Il se souvient alors de ce que lui disaient souvent ses grands-parents : lorsqu'ils étaient petits, pendant la guerre, le Père Noël leur apportait seulement une orange et des papillotes. Sans doute était-ce parce que ces présents devaient entrer facilement dans la hotte, alors que la Paix ... ça doit tenir beaucoup de place !

Le petit montagnard ne parvient pas à quitter l'enfant de la lune des yeux et il souhaite qu'aucun nuage ne vienne l'estomper avant qu'il n'ait rédigé une nouvelle lettre au Père Noël, car il n'a pas encore préparé sa tournée.

Dans ce courrier, il lui demanderait, de sa plus belle écriture, de ne plus rien lui apporter désormais et de ne remplir toute sa hotte que de chaleur et d'amour pour tous les enfants démunis de la Terre où la guerre continue d'obscurcir le ciel . Comment leur en faire part le soir de Noël ? En allumant un peu plus tôt et un peu plus fort toutes les étoiles ...



Kiosque à musique de Langres

Le numéro 12 paraîtra au cours de la première quinzaine de mars

En attendant, restez informés sur <https://arceavalduc.fr/> -

Nous écrire : arcea.valduc@gmail.com

Directeur de la
publication
Rédacteur en chef
Saisie composition
Comité de Rédaction

Impression/Reproduction
Envoi du courrier

Nombre d'exemplaires
©
Dépôt légal

Richard Dormeal

Martine Gallemard
Martine Gallemard
Membres du bureau ARCEA de
Valduc
CEA Valduc
Claudette Muller, Patrick Valier-
Brasier

500
ARCEA de Valduc
ISSN 2741-0633